



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE STATION DE TRANSIT DE DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX, SIS LOT N° 71 RUE ARTHUR MAGNIN, LOTISSEMENT ZICO, COMMUNE DE PAÏTA

Une enquête publique relative à l'exploitation, par la SARL FILTRECO, d'une station de transit de déchets dangereux et non dangereux, sis lot N° 71 rue Arthur MAGNIN, lotissement ZICO, commune de Païta, est ouverte pour une durée de 15 jours à compter du jeudi 7 mai 2026 à 8 heures 30 et, est clôturée le jeudi 21 mai 2026 à 15 heures.

Monsieur CASENOBAS Nicolas, gérant du bureau d'études CBE, est nommé commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur assurera des permanences à la mairie de Païta, sise voie urbaine 12 – 98900 Païta, aux dates et horaires suivants :

- Jeudi 7 mai 2026 de 8 heures 30 à 10 heures 30 ;
- Lundi 11 mai 2026 de 11 heures 00 à 13 heures 00 ;
- Mercredi 13 mai 2026 de 12 heures 00 à 14 heures 00 ;
- Lundi 18 mai 2026 de 12 heures 00 à 14 heures 00 ;
- Jeudi 21 mai 2026 de 13 heures à 15 heures 00.

En vue d'obtenir des informations et pour la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur pourra être contacté par téléphone (n° 93 65 54) ou par courrier électronique (cbe.casenobas@yahoo.fr).

Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet de la province Sud ou aux jours ouvrés :

- Au bureau des installations classées pour la protection de l'environnement et de la gestion des déchets – direction du développement durable des territoires de la province Sud (téléphone : 20.34.00) – centre administratif de la province Sud, 6 route des Artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- A la mairie de Païta (téléphone : 35.21.11) sise voie urbaine 12 98890 Païta, de 8 heures à 15 heures, du lundi au vendredi.

Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de de Païta ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire-enquêteur, à la direction du développement durable des territoires de la province Sud – service de gestion et préservation des ressources – bureau des installations classées pour la protection de l'environnement et de la gestion des déchets – BP L1 98849 Nouméa CEDEX.

Le texte de l'avis ci-dessus doit :

- être affiché en mairie ainsi que dans le voisinage de l'installation ;
- faire l'objet d'une radiodiffusion ainsi que d'au moins une insertion dans un ou plusieurs journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales

Cadre réservé au visa de l'administration

**Le directeur adjoint du développement durable des
territoires**

Bastian MORVAN